

LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE

Der Nature - Ferme des Grands Parts - D13 - 51290 Outines

N° Siren : 343 055 935

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2017 à Outines (51)

Le Président ouvre la séance à 14 H en remerciant l'assistance d'être venue à cette Assemblée Générale Extraordinaire 2016.

Le Président propose de désigner deux personnes scrutatrices et un secrétaire de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Léa Schlemmer, Patricia Ferraro

Secrétaire : Claude Bouillon

Les remerciements sont adressés aux personnalités présentes :

Jérôme CHAMOIN, de l'association CIEL Sud Haute-Marne
Charles DE COURSON, député, Vice-président du Syndicat du Der
Roger GONY, Président du CENCA
Alain JURION, représentant de l'ONCFS

Cette assemblée générale extraordinaire est l'occasion de mettre à jour nos statuts en lien avec la réforme territoriale et l'activité Grand-Est du réseau LPO. Deux articles nécessitent des modifications afin que nos activités puissent parfois également concerner la région Grand-Est quand cela s'avère nécessaire en lien avec la coordination LPO Grand-Est.

Ces modifications sont présentées

Article 2 : - contre : 0 - abstentions : 0 - pour : à l'unanimité ADOPTÉ

Article 4 : corrections demandées : 1- ligne 4 : suppression de « *sont membres de cette dernière* »
2- ligne 6 : suppression de « *de la LPO CA* »

- contre : 0 - abstentions : 0 - pour : à l'unanimité ADOPTÉ

LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE

Der Nature - Ferme des Grands Parts - D13 - 51290 Outines

N° Siren : 343 055 935

Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2017 à Outines (51)

Le Président ouvre la séance à 14 H 30 et remercie à nouveau l'assistance venue à cette Assemblée Générale Ordinaire 2016.

Les scrutatrices et le secrétaire proposés pour l'AG Extraordinaire sont reconduits pour l'assemblée générale ordinaire.

Scrutateurs : Léa Schlemmer, Patricia Ferraro

Secrétaire : Claude Bouillon

Le Président passe ensuite à la présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2016.

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez vous rendre compte de l'activité de l'association durant l'exercice 2016 et examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

Pour votre information, les documents, disponibles sur Internet, vous ont été envoyés ou sont tenus à votre disposition au siège de l'association.

1 Rapport Moral

Mesdames, Messieurs,

Certes et comme tout classement, celui-là est à prendre avec circonspection. Depuis 10 ans, l'hebdomadaire La Vie et France Bleue publie un palmarès des départements les plus écologiques. Parmi les critères pris en compte pour établir ce classement annuel, on trouve notamment : les rejets de gaz à effet de serre issus de l'industrie, de l'agriculture et du logement, le nombre de producteurs installés en agriculture biologique, le pourcentage d'espaces protégés, le nombre d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), la gestion des déchets, la qualité de l'eau et de l'air...

Le résultat n'est guère glorieux pour notre région puisque la Marne y obtient la 80ème place, la Haute-Marne à la 83ème, les Ardennes à la 90ème et l'Aube, championne de France en ce qui concerne l'utilisation de pesticides, la 93ème. Joli tir groupé mais pas de quoi pavoiser !

De quoi donner du grain à moudre à notre association qui œuvre avec les moyens qui sont les siens pour améliorer cet état des lieux. Co-gestionnaire de l'étang de Belval avec le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, gestionnaire de la Réserve naturelle Régionale de

Larzicourt, nous sommes également gestionnaire associé de la Réserve de chasse et de faune sauvage du Der et des Etangs d'Outines et d'Arrigny que certains ont pu découvrir ce matin et des marais de Châtillon.

Pour autant, nous ne pouvons que constater la dégradation générale et inexorable de la situation générale de notre territoire. Comblement de mares, retournements de prairies, destructions de haies, forêts mises à blanc..., les atteintes aux milieux sont multiples. Nous nous efforçons d'intervenir chaque fois que possible et chaque fois que nous avons des arguments à faire valoir. Malheureusement, nous ne sommes pas toujours voire rarement soutenus par les politiques en cours et l'administration, nos courriers aux Directions départementales et aux préfetures restant bien souvent lettres mortes...

Quand il ne s'agit pas de répondre à de la pure provocation.

Exemple parmi beaucoup d'autres :

Samedi 4 mars, le Journal de la Haute-Marne rend compte d'une réunion de la Chambre d'Agriculture. Dans son intervention, le président de cette instance adresse un message de soutien aux éleveurs de canards du sud-ouest qui subissent la grippe aviaire. On attend que le responsable soulève certaines questions sur les modalités d'élevage, évoque des réformes à mener pour éviter que ce genre de crises ne se reproduisent...

J'ouvre ici les guillemets pour relater l'exact propos de l'article en question : "Ironiquement, il a fait une allusion aux oiseaux migrateurs comme les grues qui eux aussi transportent le virus". Et de demander aux associations « de faire des prélèvements et de réserver aux grues le même sort qu'aux canards ».

Cet exemple pour vous montrer ce à quoi nous devons régulièrement faire face et tout le travail de fond que nous avons à mener pour dénoncer et contrer ces positions (la réponse est annexée à la suite de ce rapport moral).

Nous devons également régulièrement intervenir pour assurer la défense de la faune sauvage. C'est notamment le cas dans le cadre des commissions départementales chasse et faune sauvage (CDCFS) dont la composition ne fait pas la part belle aux associations naturalistes.

Rapaces, corvidés, cormorans, blaireaux.... La liste est longue des espèces bouc-émissaires dont nous tentons d'assurer une légitime réhabilitation avec la force de nos convictions mais avec la limite de nos moyens.

A ce titre, le renard subit un acharnement scandaleux. Gibier et espèce « susceptible d'occasionner des dégâts » selon la nouvelle sémantique découlant de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, il est chassé et piégé tout au long de l'année et peut-être tiré de jour comme de nuit.

Au passage, il n'est pas certain que ce changement de vocabulaire s'accompagne d'une réelle évolution du statut de ces espèces précédemment jugées nuisibles si le rôle positif qu'elles jouent dans les écosystèmes n'est pas davantage pris en compte.

Pour arriver à ses fins et pour exercer un choix éclairé, l'administration préfectorale dispose d'une procédure en trompe l'œil censée permettre au plus grand nombre de faire vivre le débat.

Chaque projet d'arrêté préfectoral est bel et bien précédé d'une consultation publique à laquelle nous nous efforçons de participer.

Force est de constater que la grande majorité des arguments que nous opposons à ces arrêtés ne sont jamais retenus. A tel point qu'on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un simulacre de démocratie participative destiné à nous faire croire que nous avons notre mot à dire.

C'est en partie pourquoi nous avons décidé de rejoindre le Collectif Renard qui regroupe aujourd'hui une soixantaine de structures du Grand Est qui œuvrent à la réhabilitation de cet animal à qui nous devons notre gratitude.

Nous avons toutefois aussi nos "armes" pour faire valoir nos arguments et pour distiller nos messages au plus grand nombre. La qualité et le renouvellement de nos animations attirent un public de plus en plus nombreux chaque année. Pour n'en citer que quelques-unes : le week-end de l'arbre organisé par la Ville de Reims tous les deux ans au Parc de Champagne, classé en Refuge LPO, où plus de 2 000 personnes sont passés sur le stand animé par le groupe local de Reims. La dernière édition de la Fête de la Grue durant laquelle nous avons accompagné plus de 4 000 personnes. Ou encore, la récente édition de la Nuit de la Chouette qui a réuni plus de 800 personnes sur l'ensemble de la région.

Je voudrais ici vivement remercier les salariés plus particulièrement chargés de ces animations, ceux qui ne le sont pas mais qui y accordent également de leur temps et tous les bénévoles qui se mobilisent à longueur d'année pour se retrouver sur le terrain.

S'y ajoutent également, les bénévoles qui participent aux différents suivis en cours qui permettent de renforcer notre connaissance des espèces fréquentant notre région et des milieux qui les accueillent, ceux qui participent à certaines tâches administratives... tous ceux et celles qui contribuent à la vie de notre association.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour saluer l'existence de la lettre du Collectif Faune Champagne-Ardenne, publication trimestrielle qui reprend notamment les observations marquantes réalisées et transmises à notre base de recueil de données qui pourrait atteindre d'ici quelques semaines les 2 millions d'observations collectées. Au-delà de son intérêt indéniable en termes de valorisation et du lien qu'elle génère entre les observateurs, cette publication illustre parfaitement notre état d'esprit.

L'avènement de la coordination LPO Grand Est a pu en effet faire craindre à certains que nous souhaitions occuper une position hégémonique au niveau régional. Loin de nous cette intention, ce n'est pas le "genre de la maison", ni son ADN. Notre état d'esprit et notre histoire nous ont amené à tisser et à nouer des collaborations avec d'autres associations et d'autres structures avec lesquelles nous avons appris à partager le même territoire en fonction de nos spécificités. Nous tenons à cette diversité à la condition que chacun intègre et respecte les limites de l'action de l'autre.

Depuis l'an dernier et plus officiellement depuis le 3 décembre dernier, nous nous sommes engagés aux côtés de nos collègues lorrains et alsaciens dans la création d'une coordination des LPO du Grand Est. Cette évolution répond à la réforme territoriale qui a conduit à l'émergence de cette grande région. Je voudrais ici remercier les membres du Conseil d'administration qui me soutiennent dans cette démarche et plus particulièrement les administrateurs qui ont accepté de me suivre au sein du Conseil d'administration de cette nouvelle instance qui trouve progressivement son rythme et qui prend tout son sens pour répondre au mieux aux enjeux partagés par nos trois ex-régions.

Pour autant et comme je l'ai déjà écrit, je reprends ici un extrait d'un édito paru dans un récent LPO infos, ce changement d'échelle territoriale ne doit pas nous écarter de nos valeurs et de ce pourquoi nous nous sommes toujours battus. Le choix d'une coordination et non pas d'une fusion en une LPO unique nous permet de conserver notre proximité avec notre région initiale. Nous souhaitons en effet rester pertinents dans les réponses que nous avons à apporter en fonction des spécificités locales, rester proches de nos adhérents et maintenir nos relations partenariales avec les autres structures associatives présentes sur ce territoire.

Cette coordination devrait toutefois nous permettre de gagner en visibilité et en poids face à des groupes fortement structurés, qui n'hésitent pas à jouer des coudes et du lobby pour se revendiquer défenseurs de la biodiversité et qui sont, pour certains, financés comme tels. De manière concomitante nous avons participé à la création de l'Office des données naturalistes du Grand Est (ODONAT) dans le but de mutualiser nos connaissances et donc de mieux protéger les

milieux et les espèces qui les fréquentent. Ce sont ainsi entre 1 500 et 2 000 observations de la faune qui viennent grossir quotidiennement notre réservoir de données naturalistes ; Cette nouvelle configuration Grand Est nous permet également de comptabiliser près de 5 000 adhérents et une trentaine de salariés et de proposer chaque année quelques 800 animations pour sensibiliser les scolaires et le grand public.

Enfin et pour conclure, je souhaitais également associer ici l'équipe salariée qui contribue par le sérieux de son travail et la qualité de son expertise à la crédibilité de nos messages et à la force de nos positions.

Le départ de deux de nos salariés a conduit à une réorganisation de certains postes administratifs notamment au niveau du standard, poste ô combien stratégique. Au regard des nombreuses sollicitations auxquelles nous devons faire face, nous avons également souhaité renforcer le secteur de la médiation en direction des particuliers, des communes ou encore des entreprises dans l'intention de favoriser la mise en œuvre de bons comportements vis-à-vis de la faune et de la nature en général.

Enfin je voudrais tout particulièrement remercier Christophe HERVE notre directeur qui réussit parfaitement à mener sa barque dans un contexte économique peu engageant grâce à sa capacité à anticiper les échéances et à sa rigueur dans les suivis budgétaires

Vous l'aurez constaté les engagements et les tâches ne manquent pas. Chacun est invité à y prendre part en fonction de ses intérêts, de ses compétences et de ses disponibilités....

Grippe aviaire : les grues ont bon dos

Dans son édition du samedi 4 mars, le Journal de la Haute-Marne relate les échanges qui ont animé la dernière session de la Chambre d'agriculture. Parmi les sujets abordés, Christophe Fischer qui préside cette instance, a notamment évoqué la crise sanitaire que connaissent actuellement les éleveurs de canards du Sud-ouest. Faisant allusion aux oiseaux migrateurs et considérant le virus qui décime actuellement les élevages, le président de la Chambre d'agriculture a demandé aux associations environnementalistes de « faire des prélèvements et de réserver aux grues le même sort qu'aux canards » !

On ne peut être qu'étonné par de tels propos qui stigmatisent la faune sauvage, cristallisent les antagonismes et n'apportent aucune solution à la crise majeure que subissent les éleveurs.

Si les oiseaux migrateurs peuvent effectivement être porteurs du virus, on sait désormais que ce sont les pratiques d'élevages intensifs, véritables incubateurs, qui sont à l'origine de sa propagation.

Dès 2005, un rapport scientifique du CNRS alertait en indiquant que la faible diversité génétique du virus est une cause de l'extension rapide des épizooties. « Les oiseaux migrateurs, eux, ayant échappé à une sélection par l'homme, conservent leur diversité génétique et y sont moins sensibles »¹. Récemment, ce sont les organisations de la profession qui ont reconnu que le modèle appliqué était largement fautif. « Les grosses exploitations de la filière sont spécialisées sur une seule étape de production, l'accoupage, l'élevage ou le gavage. Cela implique de transporter les animaux entre ces maillons. »². Et de constater que les petites exploitations ont été relativement épargnées car elles maîtrisent les différents stades de production sur un même site.

La véritable voie de contamination reste actuellement le commerce et le transport de la volaille.

On peut comprendre qu'il est plus facile de pointer du doigt les oiseaux migrateurs que de remettre en cause le modèle économique tel qu'il est prôné depuis plusieurs décennies et qui semble aujourd'hui à bout de souffle.

Tout comme le projet de parc naturel national dans le sud du département, la présence des grues cendrées en étape migratoire sur le lac du Der-Chantecoq est une véritable opportunité pour notre

¹ RENAUD François- L'élevage intensif favorise la grippe aviaire – La Recherche – Décembre 2005.

² PE Marie-Pierre- déléguée générale du Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG)

territoire qui ne dispose malheureusement pas de nombreux atouts. Leur présence attire un public de plus en plus nombreux d'année en année. On estime aujourd'hui que les retombées de ce tourisme lié à la nature est équivalent à celui d'un mois d'été voire davantage.

« Le Lac du Der connaît une fréquentation répartie sur deux temps forts de l'année : une saison "nautique, découverte " d'avril à septembre et une saison "nature" liée au passage des oiseaux migrateurs d'octobre à mars. »3.

De nombreuses personnes en tirent profit parmi lesquelles certains agriculteurs qui pour diversifier leurs sources de revenus, ont développé des hébergements.

L'application de la proposition handicaperait encore un peu plus notre territoire sans pour autant répondre aux enjeux auxquels doit faire face la profession agricole.

Etienne Clément

Président LPO Champagne-Ardenne

1 RENAUD François- L'élevage intensif favorise la grippe aviaire – La Recherche – Décembre 2005.

1 PE Marie-Pierre- déléguée générale du Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG)

1 OTSI du lac du Der en Champagne : Le tourisme au lac du Der en quelques chiffres - 2015

Un hommage est rendu par le Président à Patrick VERNANGE, « busardeux » aubois, décédé. La parole est ensuite donnée à Roger Gony qui s'exprime sur le projet de Parc National qui tarde à se concrétiser.

Le Président annonce ensuite quelques manifestations et projets à venir :

- * Exposition « Les papillons » par Jean-Louis RÉGNIER et animation « Les supers pouvoirs des Papillons » organisée dans le cadre de la Fête de la Nature.
- * Conférences autour de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Champagne Ardenne
- * 8^{ème} Fête des étangs à Belval
- * Le 1^{er} Salon des Oiseaux des Jardins organisé le 28 octobre dans le cadre de la 10^{ème} édition de la Fête de la Grue.

2/ Rapport d'activité

Il est disponible sur le site internet de la LPOCA et imprimé à disposition de chaque présent à l'A.G.

Impossible de parler de toutes les actions menées par notre association. Le président met l'accent sur les actions menées par trois des salariés de la LPOCA

Julia D'ORCHYMONT, médiatrice nature, qui nous rappelle qu'elle peut être sollicitée par les particuliers (nos vigiles sur le terrain) ou les communes confrontées à un problème de protection d'espèces pour trouver, en commun accord, une solution au problème posé.

Les espèces concernées sont souvent les hirondelles rustiques, de fenêtre, les martinets noirs et les cigognes.

Elle rappelle qu'il ne faut pas hésiter à contacter la LPO ou l'ONCFS.

Elle illustre ses propos par deux exemples, l'un à AY avec les martinets noirs et l'autre à Châlons

en Champagne avec les hirondelles de fenêtre (réalisations financées par les bailleurs sociaux).

Julien ROUGÉ, chargé de mission pour la conservation, qui explique le rôle des DBC (Diagnostics de Biodiversité Communaux).

Après un rapide historique, il nous rappelle les objectifs principaux de ces DBC :

- connaissance exhaustive locale
- définition des enjeux
- préconisation

Il donne en exemple le bilan de ses actions pour la Commune de BREUVANNES-en-BASSIGNY (52).

Cette prestation est peu onéreuse (5000 € dont 80% sous forme de subvention) et peu chronophage (9 jours).

En 2016, trois communes ont été diagnostiquées, et pour 2017, quatre communes en ont fait la demande (2 dans la Marne et 2 dans l'Aube).

Laurine SIMON, animatrice, qui nous rappelle les animations faites autour des étangs (RNCFS des étangs d'Outines et d'Arrigny) avec un volet Grand Public dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides. Et aussi des animations destinées au Jeune Public : cette année, 13 classes sont inscrites dont 4 projets sur 3 demi-journées, le tout financé par la Région Grand-Est.

3/ Rapport financier de l'exercice 2016 présenté par Mme Lebonvallet (KPMG) :

Au niveau du compte de résultat :

- Les subventions imputées à l'exercice 2016 sont de 397,7 K€, soit 29,7 K€ de plus que l'exercice 2015.
 - Les facturations liées aux « études – conservation » se sont élevées en 2016 à 206,2 K€, soit 6,1 K€ de plus que l'exercice 2015.
 - Au total, subventions et facturations, sont donc supérieures en 2016 de 35,9 K€, par rapport à 2015.
 - Les autres services et produits sont de 36,9 K€, proches de 2015.
 - Les aides sur charges de personnel sont de 24,3 K€ en 2016 du fait de contrats avenir aidés, sur une partie de l'année.
 - Les reprises sur provision de 22,4 K€ correspondent à une reprise de provision sur stocks.
- Les produits d'exploitation s'élèvent donc au total à 687,5 K€ en 2016, soit 44,3 K€ de plus qu'en 2015.

Concernant les charges d'exploitation :

- Les achats et charges externes sont de 245,2 K€ en 2016, (dont 43,6 K€ de frais de déplacements des bénévoles, abandonnés en produits exceptionnels), soit une augmentation de 49,6 K € par rapport à 2015. Cette activité est assez exceptionnelle et liée à deux grands projets (atlas des oiseaux, observatoire de Belval).
- Les charges de personnel et taxes s'élèvent à 444,5 K€ en 2016, soit 13,3 K€ de plus qu'en 2015, pour un effectif équivalent temps plein de 13,06.
- Les dotations aux amortissements, aux provisions (un départ à la retraite) et autres charges passent de 38,5 à 50,3 entre 2015 et 2016.

Les charges d'exploitation s'élèvent donc au total à 739,9 K€ en 2016, contre 665,2 K€ en 2015, soit 74,7 K€ de plus.

Le résultat d'exploitation est ainsi négatif de 52,4 K€, mais est compensé par :

- un résultat exceptionnel de + 47,9 K€, correspondant, pour l'essentiel, au produit lié à l'abandon de frais des bénévoles.

Le résultat de l'exercice est donc une perte de 4 663 €.

Les contributions volontaires en nature (13182 heures de bénévolat recensées) sont valorisées à 151 593 €.

Au niveau actif et passif

Le fond de roulement au 31/12/2016 s'élève à 429 K€ qui représentent 7,4 mois de charges 2016. Selon les années, les 1^{ers} versements significatifs, liés aux subventions et études, peuvent intervenir entre avril et juillet. Dans ce contexte, il est sain pour l'association de disposer d'un fond de roulement supérieur à 6 mois.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est proposé l'affectation suivante :

Perte 2016 s'élevant à : 4 663,32 €

Retirée à la réserve « autres réserves diverses »

Cette réserve serait ainsi portée à la somme totale de 38 266.52 €

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Vu l'arrêt partiel et progressif des aides emploi avenir, les incertitudes actuelles liées aux subventions, l'exonération ZRR sur les charges sociales et la baisse de la taxe sur les salaires qui ne sont pas garantis de perdurer pour les années à venir, il convient de rester prudent si l'on souhaite maintenir la structure, l'équipe et les actions actuelles.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU RAPPORT

Aucun événement important ou significatif n'est à signaler.

AUTRES INFORMATIONS

- Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenue.
- L'association n'est pas fiscalisée.
- Aucune activité en matière de recherche et développement, aucune prise de participation.

En conséquence de tout ce qui précède, nous vous invitons à adopter les projets de résolutions qui seront soumis à votre vote.

4/ Rapport du Commissaire aux Comptes, M. RICHARD

Les compte 2016 sont certifiés réguliers et sincères. Il donne une bonne image de l'association.

Conventions règlementées : aucune en 2016

L'ensemble montre une structure très saine d'un point de vue financier.

« Je certifie la transparence des comptes. Pour les adhérents et les financeurs, je déclare ces comptes sincères et véritables. Le bilan est sain et je n'ai constaté aucune fuite financière ».

Le budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire du 29 avril 2017 :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par une perte de 4 663.32 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. LPO Champagne Ardenne

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- perte 2016 s'élevant à 4 663.32 € en moins du compte autres réserve diverses. Ce compte autres réserves diverses serait ainsi portée à la somme totale de 38 266.52 €

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

5/ Vote pour le renouvellement des administrateurs sortants et des nouveaux candidats

Le Conseil d'Administration peut compter 18 membres.

Vote pour le renouvellement de 5 administrateurs sortants.

Etienne CLEMENT, Didier GENEVOIS, Louis PARISEL, Daniel MICHELET, Alain REDONT

Pas de nouvelle candidature exprimée par écrit ou dans la salle.

Tous les bulletins comportant plus de 7 noms seront considérés comme nuls.

Résultats sur 121 votants :

Etienne CLEMENT	120 voix	réélu
Didier GENEVOIS	120 voix	réélu
Louis PARISEL	120 voix	réélu
Daniel MICHELET	120 voix	réélu
Alain REDONT	119 voix	réélu

Afin de respecter les statuts et la règle du tiers sortant, les 5 administrateurs sont élus pour 3 ans. Le CA compte 16 membres.

6/ Questions diverses

BAUDIER Michel demeurant à VOUZIERS (08)

Propose que tous les adhérents soient systématiquement informés des pratiques nocives à la LPO de la part des élus nationaux et régionaux (actes, soutiens, opposition, etc) afin d'éclairer les adhérents citoyens au moment de choisir un bulletin de vote ! Les chasseurs savent le faire et se serrent les coudes.

Réponse donnée : Ce n'est pas notre travail de vérifier la position des élus par rapport aux valeurs défendus par la LPO. Chaque membre de la LPO est libre d'avoir ses idées politiques et de les confronter aux programmes des élus. Notre rôle est de sensibiliser et de convaincre tous les élus en place mais aussi de critiquer certaines positions qui vont contre la protection de la biodiversité. On fera remarquer que dans la campagne électorale en cours, le débat sur la condition animale se borne aux animaux de compagnie, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour le "sauvage" et la biodiversité.

CAMPINI Jean-Pierre à VILLE SOUS LA FERTE (10)

Migrateurs : pour quelles raisons les espèces non chassables dans les autres pays européens, le deviennent-elles lors de leur arrivée en France ?

Sédentaires : de nombreuses espèces sont chassables en France, peut-on faire appliquer la réglementation européenne à ce sujet ?

Est-il possible d'entreprendre une campagne de sensibilisation du public afin de limiter le tir et d'interdire le piégeage des corvidés (geais, corneilles noires, corbeaux freux), dont les populations diminuent de manière trop sensible ?

Réponses données :

- C'est une question de législation, certains migrateurs non chassables dans d'autres pays le deviennent dans le nôtre car la législation est différente. Pour certaines espèces (renard par ex) c'est même le cas selon les départements. Même si la législation européenne aide à la protection de certaines espèces, la France est un mauvais élève. Il est extrêmement difficile de faire changer cette situation. Le réseau LPO se bat en permanence sur ce sujet afin que les dispositions européennes s'imposent à l'ensemble des pays (ex récent : épisode sur les dates de chasse aux oies).

- Nous siégeons aux CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage), où se décide la mise en liste « nuisible ».

Les espèces d'animaux peuvent y figurer uniquement s'ils sont concernés par l'un au moins des motifs suivants :

1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques : (vecteur de maladie)

2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune : (présence sur l'ensemble du département)

3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;

4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (oiseaux non concernés).

On se bat au sein de cette instance pour que la cause des nuisibles soit entendue. Il est difficile de se battre pour toutes les espèces en même temps et nous devons faire des choix. Actuellement, nous travaillons beaucoup sur le renard (en lien avec le Collectif Renard Grand-Est) qui est classé nuisible à l'échelle nationale, parce qu'il est considéré à l'origine de certains dégâts qui pourraient être évités poulaillers et qu'il véhicule l'échinococcose. Et pourtant il mange en moyenne 6000 campagnols par an ce qui limite les dégâts aux cultures. Il n'est plus chassé au Luxembourg. Nous sommes sur de positions culturelles difficiles à changer.

Question de Mme Wuilmet (dans la salle)

Question sur la mortalité des verdiers : elle serait due à la trichomonose.

Intervention de Vincent TERNOIS, du CRESREL :

Attention au nourrissage : bien nettoyer les mangeoires au vinaigre blanc, ne pas mettre de graines humides, ne pas faire de nourrissage tardif.

La parole est ensuite donnée à Monsieur DE COURSON, qui remercie pour l'invitation et qui félicite l'association pour la bonne tenue de l'Assemblée Générale, la bonne santé financière, les nombreuses activités et actions menées, la contribution non négligeable des bénévoles.

Un certain nombre de sujets sont évoqués (action foncière du Conservatoire National du Littoral, action foncière du Syndicat du Der, questions sur la réglementation des espèces).

Intervention de Jérôme CHAMOIN de l'association C.I.E.L Sud Haute-Marne.

Cette association est particulièrement mobilisée sur la destruction des haies, des mares, des forêts, des zones humides, conséquences des modifications apportées aux modèles agricoles herbagés traditionnels en de nouveaux modèles destructeurs de la biodiversité.

Souvent, les travaux qui sont réalisés sont illégaux.

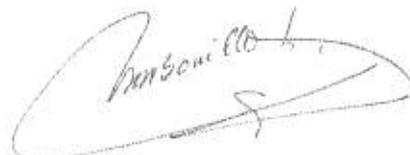
Il est rappelé qu'une haie ne peut être détruite qu'après autorisation de la D.D.T.

Les agriculteurs touchent en effet une subvention M.A.E. (Mesure Agro-Environnementale) qui leur permet de contractualiser pour 5 ans sur des pratiques respectueuses de l'environnement.

La séance se termine à 16 h 50 par une invitation à visiter l'exposition sur les papillons, prêtée gracieusement par Jean-Louis RÉGNIER, et à boire le pot de l'amitié

Le Président
Etienne CLEMENT

Le Secrétaire de séance
Claude Bouillon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Etienne Clement', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Bouillon', written over a horizontal line.